



COMMUNE DE MACLAS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet : Enquête publique du projet de classement des voies communales et d'aliénation du chemin rural lotissement chemin vieux

Par arrêté n°2018-05 en date du 31 janvier 2018, Monsieur le Maire de Maclas a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de classement des voies communales et aliénation du chemin rural lotissement chemin vieux.

A cet effet, Madame Jeanine BERNE, a été nommée comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de MACLAS, du 19 février 2018 au 10 mars 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au samedi matins de 9h00 à 12h00, et les mercredis et jeudis après-midi de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique sera consultable en Mairie aux heures d'ouverture et sur le site internet de la commune : www.maclas.fr :

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de Maclas :

- **Jeudi 1^{er} mars 2018 de 9h00 à 12h00**
- **samedi 10 mars 2018 de 9h00 à 12h00**

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu de l'enquête publique :

**Mairie de Maclas, A l'attention du commissaire enquêteur,
104 Place Louis Gay 42520 MACLAS**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an dès qu'ils seront transmis en Mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire



Alain FANGET